

**DÉCLARATION DE LA CGT DU SDIS 65**  
**SUR LA RÉVISION DU SDACR**  
(CT du 22 juin 2020)

**DÉROULé**

Le dernier document date de mai 2008, soit plus de 12 ans après, cela même alors que les textes prévoient une révision tous les 5 ans!!

Une première réunion a donc eu lieu le 31 janvier 2015, et puis plus rien... Puis reprise des travaux en mai 2019 pour 3 réunions (27 mai, 30 septembre et 2 décembre) dont la dernière du 2 décembre 2019 sans avoir fini le risque courant... Entre temps la crise liée au COVID a eu lieu et une nouvelle réunion a vu le jour le 8 juin (soit 6 mois après...!!) pour nous présenter la version finale incluant la fin du risque courant, le risque particulier (de manière sommaire) et les orientations stratégiques!

Il ne nous restait donc seulement 14 jours pour étudier un projet de SDACR de 122 pages pour le CT du 22 juin, avec un CA en suivant le 2 juillet : quelle volonté d'aller vite sur ce dossier... !!

Comme d'habitude on nous donne juste des informations en étant mis devant le fait accompli. Ces réunions n'ayant pour but que de dire que la direction a réuni les syndicats.

Comment donc aborder un sujet aussi important et structurant de la vie de notre établissement quand nous n'avons pas de base claire et transparente, car la direction ne nous donne que les chiffres qu'elle veut bien nous présenter et qui en plus sont incomplets ou erronés (astreinte en jour ouvré à Tarbes qui ne correspond pas; activité prise sur les jours ouvrés semaine samedi compris alors qu'elle aurait dû l'être uniquement sur les jours ouvrés; chiffres des carences par centres différents des données du GPPO; différence entre le nombre d'interventions en 2009 GPPO/PE et le projet de SDACR; sorties SMUR non prises en compte page 51; pas de prise en compte de la présence d'un sapeur-pompier pour le SMUR à Lourdes et Bagnères ainsi que pour la télèalarme à Tarbes, etc...). Ainsi nous avons demandé, il y a plusieurs années ici même dans cette instance, la mise en place d'indicateurs, mais également par mail (le 18 janvier 2019 pour les statistiques 2018 au Cdt Rideau pour lesquelles nous avons eu une réponse, et le 5 mars au Directeur pour l'année 2019 avec renseignement d'un tableau que nous avions réalisé, mais celui-ci sans réponse) sans qu'il y ait de suite donnée. Ainsi nous déplorons par exemple que ne soient pas ressorti le nombre par centre: de départs sur secteur de 1er appel et 2e appel ainsi que sur les autres secteurs, les départs en mode dégradé, les refus de départs et l'état de disponibilité des SPP et SPV.

A défaut, nous avions demandé, lors de la 2e réunion (redemandées lors de la 3e et re-redemandées lors de la dernière!), les 70 000 lignes de données correspondant aux 3 dernières années, dont il été convenu que la direction devait nous les fournir, sans que cela ne soit malheureusement fait...!! Y aurait-il donc une volonté de ne pas nous les donner ? Sinon pourquoi ne pas nous les avoir fournies?

**RISQUE COURANT**

**Sur la forme** tout d'abord, l'étude ne montre pas l'activité des jours ouvrés semaine comme nous l'avions demandé (car inclus le samedi), l'activité des CIS mixtes et notamment le fait qu'ils vont de plus en plus sur des secteurs périurbains voire ruraux, et encore moins les refus de départs qui ne sont pas référencés, ni les problématiques récurrentes de disponibilité des SPV (quid des chiffres sur la disponibilité des SPV, de l'ouverture d'une réflexion sur les CIS proches et qui ont du mal à répondre (Bordères/Andrest, Argelès/Pierrefitte, Arreau/Sarrancolin), de la problématique du nord du département ou encore de l'agglomération tarbaise dont on parle depuis 20 ans). Autant d'éléments que nous dénonçons depuis longtemps et qui n'apparaissent pas et qui auront pourtant des conséquences sur le dimensionnement et l'organisation des moyens. Par contre on n'hésite pas à parler de redéploiement des effectifs...!!

**Sur le fond** maintenant.

**Sur la conduite des SMUR**, de notre point de vue, cette mission ne doit plus être effectuée par les sapeurs-pompiers mais par du personnel hospitalier.

Le travail initié sur les carences de transporteurs sanitaires privés (TSP) va dans le bon sens et doit être poursuivi car trop de missions sont encore transférées sur le SDIS 65. A ce titre nous devons être mieux informés et pleinement intégrés sur ce dossier. De plus les missions concernant les ivresses sur la voie publique sont encore bien souvent transférées au SDIS 65 et il y a une vrai difficulté sur la procédure d'admission en soins psychiatriques des personnes.

Il doit y avoir une vrai réflexion sur les VS (p.47, pas de différenciation dans le tableau sur les interventions des VS et VSR/FPTSR/RSR), ainsi que sur le positionnement des VSR. De même sur la polyvalence des véhicules FPT/FPTSR/CCR/CCFU où nous étions en attente d'avoir un débat constructif sur le sujet.

La constitution d'une véritable réserve mécanique des engins opérationnels doit être prise en compte, avec des inventaires types, identiques pour chaque grande catégorie de véhicules, et permettant un glissement sans affecter le volet opérationnel comme c'est malheureusement bien souvent le cas aujourd'hui. A ce titre une attention particulière doit être portée sur l'organisation du service mécanique quant au suivi des problématiques lié aux véhicules.

Le nombre d'appels reçus par les opérateurs du CTA-CODIS est relativement important (p.57), également relevé par le rapport de la MEP de décembre 2019, et démontre le bien fondé de notre revendication d'avoir 3 opérateurs professionnels en permanence. Cette sollicitation est d'ailleurs majorée lors de la période des écoubages.

La GIA peine à se mettre en place et l'est de façon partielle ( $\frac{1}{3}$  des CIS), ce qui est insuffisant au regard de la plus value de ce dispositif et du gain de temps relatif au déclenchement des secours dans l'intérêt des victimes et des sinistrés. Nous devons donc aller plus vite sur ce dossier!

Sur l'utilisation des SPV en gardes postées, nous déplorons le recours massif qu'en fait le SDIS en lieu et place de SPP. En effet ce n'est pas moins de 240 267 h de gardes postées cumulées, tous CIS confondus (hors EDIS et CTA-CODIS qui n'ont pas été pris en compte), représentant 157 ETP!!!

Enfin concernant les effectifs SPPNO, nous continuons d'affirmer qu'ils doivent être conformes au CGCT qui définit un classement des centre d'incendie et de secours (CIS) auquel est adossé un effectif type à savoir 14 SP pour un CSP, 6 SP pour un CS, le tout en prenant en compte la conduite des véhicules SMUR sur les CIS de Lourdes et Bagnères ainsi que la téléalarme au CIS Tarbes. Mais le SDIS 65 a préféré utiliser de jolis diagrammes orientés vers un dimensionnement lié à la sollicitation opérationnelle ("adaptation des ressources aux besoins", "répartition entre jour et nuit", page 120).

**Nous sommes ainsi fermement opposés à l'orientation stratégique 5 qui consisterait à redéployer les effectifs!**

## **RISQUES PARTICULIERS**

Sur la forme nous tenons à souligner la qualité du travail réalisé qui tranche nettement avec le précédent SDACR de 2008.

Pour ce qui est par contre du fond certaines orientations prises auraient dû amener, là aussi, à plus de réflexion et de débat qu'une simple présentation sommaire lors de la réunion du 8 juin 2020. Cela montre bien que l'on est sur un simple niveau d'information et non une discussion concertée.

On pense notamment à l'organisation de certaines équipes spécialisées. Celle du feux de forêt et l'existence d'une équipe BD (ex-GRIM) qui n'a pas lieu d'exister mais qui doit être placée sous l'égide d'une équipe FdF à part entière (avec maintien de la convention avec l'HBE qui représente un réelle plus value opérationnelle). Celle du SRRav qui n'a également pas lieu d'être mais qui doit être articulée uniquement avec du matériel électroportatif pour les équipages SR et le concours du GRIMP. Enfin celle du RAD qui apparaît sans que nous n'en ayons discuté avant.

La participation du SDIS 65 dans le cadre des renforts zonaux lors des campagnes FdF peuvent avoir une incidence sur la capacité opérationnelle et qui de fait doit porter une attention toute particulière afin que le potentiel opérationnel soit préservé.

Nul doute que le besoin de l'équipe drone n'est plus à démontrer sur les diverses missions que nous avons à assurer (FdF, équipes spécialisées, incendie, etc...)

Sur le déclenchement des équipes spécialisées, le volume de formation et les équipements nécessaires doivent être mieux pris en compte et harmonisés départementalement, de même que la

complémentarité inter-départementale dans le cadre d'intervention d'ampleur ainsi que sur des renforts zonaux voire extra-zonaux.

La mise en place d'une véritable GPEEC doit être réalisée notamment sur un vrai plan de formation pluriannuel (intégration des PATS, poursuite de la formation des COD6 et la mise en place de COD 4, création de véritables FMPA tracées sur divers domaines que nous demandons depuis 2015). La vision en terme d'évolution de carrière doit y être également prise en compte (évolution, mobilité) avec un bilan des entretiens professionnels qui doit être réalisé annuellement.

En attente de la reconstruction du CSP Lourdes, les travaux nécessaires à ce que les agents vivent et exercent leurs activités dans des conditions décentes doivent être réalisés.

La politique des véhicules de soutien (VSFF, VAL, VLOG, etc...) doit être remise à plat car cela correspond à un vrai sujet opérationnel départemental dans le cadre de la couverture de tous les types de risques décrits dans ce document.

**En conclusion**, les chiffres sont factuels, même s'ils n'ont pas voulu nous être transmis, mais leur traduction en tableaux et diagrammes sont loin de l'être et sont même orientés. En effet l'avantage des statistiques c'est qu'on peut leur faire dire ce que l'on veut...!

En l'occurrence, ce projet de SDACR est du point de vue de la CGT, néfaste, notamment sur l'affaiblissement de la capacité opérationnelle, que nous vivons au quotidien. Car la vision des acteurs de terrain que nous sommes n'est encore une fois pas prise en compte, démontrant bien le gouffre béant qu'il existe et persiste entre la direction d'un côté, et la base de l'autre...

Messieurs les élus, la vision qui vous est présentée par la direction est tronquée et notre rôle est de vous avertir, car votre vote aura une incidence majeure sur la capacité future de notre SDIS qui aujourd'hui est dégradée, et qui demain s'accentuera!

Pour toutes ces raisons la CGT du SDIS 65 votera **CONTRE** ce projet de SDACR.